



DIFFUSION DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

MADAME, MONSIEUR,

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac **jaune** de tri aux côtés des emballages en métal et briques alimentaires. Les emballages plastiques étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler, moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées :

AUJOURD'HUI TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

A compter du 1^{er} juillet 2022

Trier vos emballages devient plus simple.

Et en pratique ?

Pour vous :

- 1/ C'est un emballage ? Alors votre emballage se trie, il se dépose au bac de tri (bac jaune ou colonne bleu à papiers/ cartonnettes)
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac de tri le plus proche.

Avec ce courrier vous trouverez un aimanté et un guide du tri. Si vous souhaitez un sac de pré-collecte rapprochez-vous de votre mairie ou du SIDOMSA ouvert du lundi au jeudi : de 8h - 12h et 13h30 – 17h.

Vous pouvez réserver un composteur individuel sur composteur.sidomsa.net et si le compostage collectif vous intéresse, contactez votre mairie.

Pour plus d'informations :

WWW.SIDOMSA.NET

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Le Président,
Gérard SAUCLES

Le SIDOMSA, c'est 5 Communautés de Communes et 70 000 habitants de l'Ardèche Méridionale

